



Les multiples facettes de l'investissement Girardin outre-mer

Un avantage fiscal important est accordé aux personnes qui investissent dans les départements et territoires d'outre-mer. Décryptage.

Les particuliers demeurant en métropole qui investissent dans des entreprises outre-mer peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt. Le Girardin industriel consiste à faire financer par un épargnant métropolitain une partie d'un matériel professionnel qui est ensuite loué pendant cinq ans à un entrepreneur des départements et territoires d'outre-mer (Dom-Tom) via une société intermédiaire (la plupart du temps une SNC, ou société en nom collectif). Au terme de la période de location, le matériel est cédé à l'entrepreneur local pour une valeur symbolique (1 €).

Un pur attrait fiscal

Avec le Girardin industriel, l'investisseur finance une partie d'un matériel professionnel, mais sa réduction d'impôt porte sur sa valeur totale. Supposons que l'investisseur métropolitain finance en décembre 2011 un bien de 100 €; il apporte une participation de 40 € et obtient une réduction d'impôt de 47,5 % du montant de la base défiscalisable de 100, soit 47,50 €. Pour 40 € versés, l'investisseur obtient donc une réduction de 47,50 € d'impôt sur ses revenus de 2011 à payer en 2012.

Dans cet exemple, le gain net (retour sur investissement) est de 7,5 €, soit 18,75 % de l'investissement effectué. Mais ce

résultat peut être différent selon les opérations proposées et la période de souscription. En effet, le gain d'impôt est généralement plus fort en début d'année afin de collecter plus d'épargne à cette période.

Les capitaux investis dans le Girardin industriel sont définitivement perdus. L'intérêt de ces opérations pour les investisseurs est d'ordre purement fiscal. Ils n'en retireront aucun bénéfice ni plus-value, et ne pourront pas revendre le matériel financé. L'avantage n'en reste pas moins substantiel à condition que l'opération se déroule sans anicroche pour toute sa durée. Il faut vraiment faire confiance à son intermédiaire pour investir à quelque 10 000 kilomètres de Paris dans une opération industrielle dont on ne maîtrise pas forcément les tenants et les aboutissants.

Le Girardin industriel procure une réduction d'impôt sur une seule année. D'où sa dénomination d'investissement *one shot*. Toutefois, l'excédent de réduction d'impôt non utilisé peut être reporté sur les cinq années suivantes.

Des contribuables bien surveillés

La réglementation prévoit un investissement sans agrément (dit de plein droit) lorsque le montant de l'investissement total (quel



Dom-Tom ont particulièrement besoin du Girardin industriel. Ces départements ont un retard économique important. Le coût du Girardin industriel représente 0,73 milliard d'euros par an alors que la dépense publique dans les Dom est de 13,4 milliards d'euros, dont 80 % pour les fonctionnaires.»

Un montage complexe

Le schéma du Girardin industriel est complexe, car la réduction d'impôt peut varier selon la localisation, le type d'activité. En principe, elle est de 45 % du montant de la base défiscalisable, mais elle est portée à 54 % si l'investissement est réalisé dans certains départements d'outre-mer. Dans ces deux cas, la réduction d'impôt est majorée de 9 points dans le secteur de la production d'énergie renouvelable. Lorsque le bien industriel financé est donné en exploitation dans l'entreprise locataire pendant au moins cinq ans, la réduction d'impôt passe à 47,50 % avec une majoration de 9,5 points dans le secteur de la production d'énergie renouvelable pour les investissements dont le montant par programme et par exercice est inférieur à 300 000 € par exploitant. Autre source de complexité, le Girardin industriel subit une double limitation : le plafonnement global des niches fiscales et un plafonnement spécifique. Le plafond des niches ne permet pas à un contribuable d'obtenir en 2011 des réductions d'impôt supérieures à la somme de 18 000 € + 6 % de son revenu

Grâce à un investissement outre-mer, il est possible d'obtenir une réduction d'impôt supérieure à celle que procurent les autres mécanismes.

d'outre-mer. Dans l'atelier «Girardin industriel : comment sécuriser l'investissement?» qui s'est tenu à Patrimoine fin septembre, Daniel Petit, président de Inter Invest, soulignait : «Les

que soit le nombre d'investisseurs) est réalisé directement ou indirectement par des personnes physiques agissant à titre non professionnel et reste inférieur à 250 000 €. Un agrément est obligatoire pour les investissements au-delà de 250 000 €. Souvent critiqué pour sa complexité et son manque de transparence, le Girardin industriel est aussi réputé pour attirer l'attention du fisc sur les contribuables. Pour ses promoteurs, il participe pourtant au développement des départements et territoires

Les particuliers investissant dans les Dom-Tom peuvent bénéficier d'avantages fiscaux. Dont le Girardin pour des financements industriels ou dans le logement social.

À SAVOIR

Le Girardin existe aussi pour les entreprises

L'investissement en Girardin est très intéressant pour les entreprises. Il leur procure un avantage fiscal bien supérieur à celui des particuliers. Il est possible de déduire la totalité de l'investissement du bénéfice net de la société.

imposable. Ainsi, un couple qui déclare un revenu de 100 000 € ne peut pas bénéficier de plus de 24 000 € d'avantages fiscaux (18 000 + 6 % de 100 000 = 18 000 + 6 000).

Un plafonnement spécifique

Le plafonnement Girardin limite pour sa part les réductions d'impôt à 36 000 € par année d'imposition. Dans les faits, le gain fiscal peut dépasser ces plafonds, car la réduction d'impôt du Girardin industriel n'est pas comptabilisée en totalité. Dans une opération non soumise à l'agrément, elle est >>

LE POINT DE VUE DU CONSEILLER INDÉPENDANT

Pascal Tardieu, cabinet Le Cnaf



«Donner du sens à l'investissement avec un véritable projet économique»

«Le plus important est de sécuriser l'investisseur à deux niveaux : contre les risques financiers et de requalification fiscale. Tout repose donc sur le choix d'un opérateur sérieux. Pour éviter le risque financier, celui-ci devra avoir prévu un montage qui désolidarise les investisseurs par une clause de non-recours contre eux. Il doit aussi avoir préparé le contrôle de l'utilisation des fonds des investisseurs par des professionnels extérieurs. Un suivi très régulier des exploitants et un matériel

à fort potentiel locatif permettent de prévoir aisément un transfert du matériel sur un autre exploitant afin de respecter l'obligation légale de durée. Le recours à plusieurs exploitants permet aussi de diluer le risque fiscal. En résumé, un bon investissement Girardin industriel est un projet qui répond à un véritable besoin économique dans les Dom-Tom et qui réunit des intervenants de qualité présents sur place et organisés pour sécuriser l'investisseur.»